

NOCHE MARINOISE

Samedi 26 Juillet 2025

Castellers • Batucada • Jeux enfants
Mac Adam Music • Spectacle de feu

Restauration/buvettes sur place

Place Pierre Roig

Blax • Wepa Wepa
DJ Laura Laffont

Rue de la Mer

DJ Alex Swift
The Mimosas

Début à 19h

LE MOT DU MAIRE

Je suis très heureux de vous proposer ce nouveau lien avant le boom de la saison estivale.

Le mois de juin se termine, **nos plages vous accueillent dans les meilleures conditions** : maîtres-nageurs sauveteurs et postes de secours sont en place pour garantir sécurité et confort à tous.

Vous pouvez également compter sur la vigilance de notre police municipale, mobilisée tout au long de l'été pour veiller à la tranquillité de chacun.

Cet été encore, la sécheresse nous rappelle à notre responsabilité collective. Le manque d'eau et les risques de feux de végétation sont bien réels. En restant attentifs et en adoptant les bons gestes, nous contribuons tous à protéger notre environnement. Je sais pouvoir compter sur vous.

Le fleurissement, le label Pavillon Bleu 2025, les aménagements réalisés dans nos espaces publics témoignent de cette volonté partagée de faire de Sainte Marie la Mer un lieu toujours plus accueillant.

Côté culture et animations, notre commune ne manque pas d'initiatives ! Les **cérémonies de commémoration du 8 mai et du 18 juin** illustrent la richesse de notre tissu associatif et notre investissement dans le devoir de mémoire.

Les grandes festivités de l'été approchent, avec notamment la très attendue **Noche Marinoise 2025**. Toutes les dates à ne pas manquer sont à retrouver dans **l'Agenda de l'été**.

Le sport sera encore à l'honneur avec la célèbre course pédestre **La Marinade** et de nombreuses activités gratuites et variées.

Le dynamisme et l'attractivité de Sainte Marie la Mer sont le fruit d'un effort collectif. Merci pour votre engagement au service d'une commune plus belle, plus unie et toujours plus vivante.

Je vous souhaite à toutes et tous un très bel été.

*Très chaleureusement
à toutes et à tous*

Edmond JORDA

Sainte Marie la Mer décroche une nouvelle fois le label Pavillon Bleu !

▲ Nous sommes fiers d'annoncer que Sainte Marie la Mer a une nouvelle fois obtenu le **label Pavillon Bleu 2025**, distinction prestigieuse qui récompense notre engagement en faveur d'un **tourisme durable et respectueux de l'environnement**.

Cette année encore, **toutes nos plages** — plage centrale, plage du camping, plages du 2^e, 3^e et 4^e épi arborent ce **drapeau bleu**, symbole international de qualité environnementale.

Créé en 1985 par l'Office français de la Fondation pour l'Éducation à l'Environnement en Europe, le Pavillon Bleu s'est imposé comme **le premier label mondial pour les plages et les ports de plaisance**. Il célèbre aujourd'hui **40 ans d'histoire**, marqués par une exigence constante : promouvoir un tourisme attentif à la préservation des ressources naturelles, à la gestion des déchets, à la qualité des eaux de baignade, à l'accessibilité, et à l'éducation au développement durable.

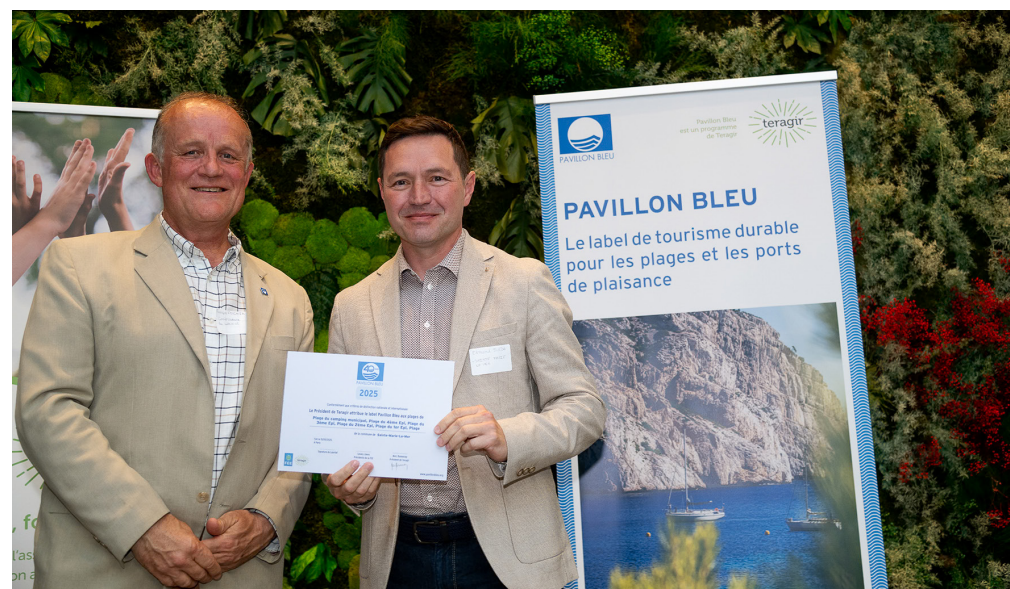
Le label repose sur des **critères rigoureux et évolutifs**, répartis en grandes thématiques telles

que l'eau et l'assainissement, la biodiversité, la sobriété énergétique, ou encore la sensibilisation du public. Depuis 1994, Sainte Marie la Mer mène des **actions concrètes et durables** pour préserver son littoral et son cadre de vie :

- Nettoyage régulier des plages,
- Installation de bacs à marée,
- Campagnes de sensibilisation au tri des déchets,

- Interventions éducatives dans les écoles,
- Gestion rigoureuse des eaux de baignade et des déchets.

Cette reconnaissance s'inscrit dans une **démarche collective**, en partenariat avec **le programme Pavillon Bleu France porté par l'association Teragir**, et témoigne de notre volonté d'agir pour l'avenir de notre territoire et de ses générations futures.



Edmond Jorda, Maire de Sainte Marie la mer, recevant le label des mains de François Fouchier, le délégué du Conservatoire du Littoral.

Lutte contre les moustiques : la commune agit, à vous aussi de jouer !

► Comme chaque année, la commune de Sainte Marie la Mer fait appel à l'EID Méditerranée pour organiser des campagnes de démoustication sur son territoire. Cet organisme public, expert depuis plus de 60 ans dans la lutte contre les moustiques, intervient dans les zones humides afin de maintenir la gêne à un niveau tolérable, tout en respectant l'environnement.

Ces traitements ciblés, réalisés à différents moments de la saison, sont essentiels pour limiter la prolifération des moustiques, mais leur efficacité dépend aussi des bons gestes de chacun.

Dans le cadre de la participation au financement des services de démoustication de l'EID Méditerranée, celle de la commune de Sainte Marie la Mer a été fixée à hauteur de 10 939 €.

La lutte contre les moustiques est aussi l'affaire de chacun. Voici quelques **gestes simples et efficaces** à adopter au quotidien pour éviter leur prolifération autour de chez vous :

- **Supprimez les eaux stagnantes** : les moustiques pondent leurs œufs dans l'eau. **Videz régulièrement** : coupelles sous les pots de fleurs, seaux, arrosoirs, jouets d'enfants, gouttières bouchées, bâches, pneus usagés...
- **Entretenez vos extérieurs** : taillez les haies, tondez la pelouse, enlevez les végétaux en décomposition qui peuvent retenir l'eau.
- **Couvrez les réserves d'eau** : utilisez des couvercles, des filets ou des moustiquaires pour recouvrir les citernes ou récupérateurs d'eau.
- **Protégez l'intérieur de votre maison** : installez des **moustiquaires aux fenêtres**, aérez en dehors des heures d'activité des moustiques (tôt le matin ou en fin de soirée), utilisez des répulsifs ou diffuseurs si nécessaire.



Restriction d'eau : qu'en est-il pour Sainte Marie la Mer ?

► Depuis le 28 mai 2025, la commune de Sainte Marie la Mer est placée en **état d'alerte pour l'eau potable**, en raison d'un seuil critique atteint dans la zone Nappes Côte Nord. Cette situation impose **des restrictions strictes sur l'usage de l'eau**, dans le but de préserver la ressource et protéger les milieux aquatiques.

L'arrêté préfectoral en vigueur prévoit une **réduction de l'ensemble des prélèvements en eau** et **l'interdiction des activités susceptibles d'impacter les milieux aquatiques**, comme certaines pratiques agricoles ou de loisirs.

Exemples de restrictions en vigueur :

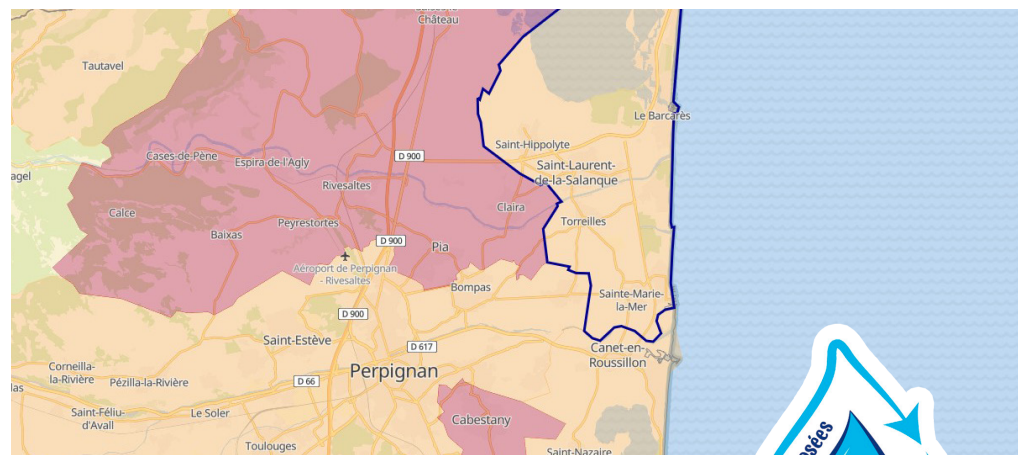
- **Arrosage des jardins, pelouses, massifs fleuris et espaces verts**, publics ou privés, **interdit de 9h à 17h**,

- **Arrosage des potagers** également **interdit de 9h à 17h**,
- **Remplissage des piscines et bassins privés interdit**; seul un appoint ponctuel est autorisé,
- **Lavage des véhicules par les particuliers interdit**; sauf en stations de lavage professionnelles équipées de systèmes haute pression ou de recyclage d'eau.

Le non-respect de ces mesures est passible d'une **amende pouvant atteindre 1 500 €**.

Pour s'informer :

- Consulter l'arrêté de restriction et l'arrêté cadre préfectoral,
- Suivre l'évolution de la sécheresse sur le site officiel : **vigieau.gouv.fr**,
- Se rapprocher de la **mairie** pour toute précision.



Zone orange = alerte, zone rouge = alerte renforcée



TRAVAUX & EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Propreté : un service mobilisé 7J/7



De gauche à droite : Guillaume, Jordan, Sebastien, Gaetan, Serge, Régis, Anthony, Jimmy (manquent Mathéo, Alexandre et Arnaud)

▲ À Sainte Marie la Mer, la propreté de notre ville est une priorité quotidienne. Toute l'année, les agents du service propreté veillent à maintenir un cadre de vie agréable pour tous. Avec l'arrivée de la saison estivale et l'augmentation de la fréquentation, leur mobilisation devient encore plus essentielle.

Depuis le printemps, **le service propreté est présent sur le terrain 7 jours sur 7**, sans interruption. Grâce à leur travail rigoureux, la commune reste propre malgré les nombreux défis liés à la saison : afflux de visiteurs, déchets en hausse, comportements irrespectueux. Leur mission est vaste et indispensable :

- Nettoyage des rues, places et trottoirs,
- Ramassage des déchets et dépôts sauvages,
- Collecte des encombrants,

- Vidage des corbeilles publiques,
- Interventions liées aux incivilités...

“ Nos équipes sont sur le terrain dès l'aube, tous les jours, pour garantir un cadre de vie propre et agréable. C'est un travail exigeant, mais indispensable, surtout en période estivale. Nous comptons aussi sur le civisme de chacun pour préserver la propreté de notre commune. ”

Yannick CASAS, Directeur des Services Techniques.

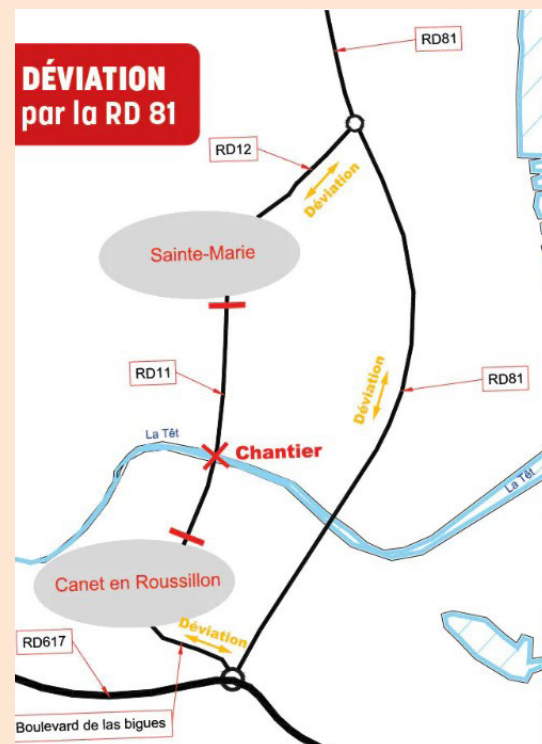
Nous saluons l'engagement de ces agents, qui œuvrent souvent dans l'ombre pour le bien de tous. Ensemble, contribuons à faire de Sainte Marie la Mer une commune belle, propre et agréable à vivre... toute l'année.

Travaux sur le pont de la Têt : fermeture de la RD11

► Le Département des Pyrénées-Orientales a engagé d'importants travaux pour **remplacer le pont sur la Têt**, situé entre Canet-en-Roussillon et Sainte Marie la Mer. L'ouvrage actuel, devenu vétuste, est en cours de remplacement par un **nouveau pont plus sécurisé**, intégrant également une **piste cyclable** pour encourager les mobilités douces.

Ce chantier, d'une durée estimée à 18 mois, implique la fermeture complète de la RD11. Une déviation est mise en place via la RD81. Le montant de l'opération s'élève à 7 millions d'euros, intégralement financés par le Département.

Ce chantier d'envergure, piloté par le Département, vise à améliorer durablement la sécurité et les circulations entre les deux communes. Un peu de détour aujourd'hui, pour un meilleur passage demain !!



Point sur les ombrières photovoltaïques du parking Agora

► Souvenez-vous, dans la nuit du 19 décembre 2024, de fortes rafales ont endommagé une partie des panneaux photovoltaïques. Dès le lendemain, une équipe de maintenance du groupe TotalEnergies est alors intervenue pour sécuriser le site : consignation des chaînes photovoltaïques touchées, démontage des panneaux envolés et contrôle visuel de l'ensemble des structures.

Face aux risques identifiés, la totalité des modules a été démontée entre le 23 et le 27 décembre 2024 à titre préventif. Le parking a pu être rouvert à la circulation par la suite.

Des expertises sont actuellement en cours, comprenant des réclamations auprès du constructeur ainsi qu'une enquête portant sur d'éventuelles non-conformités techniques,

notamment concernant la galvanisation et les interactions entre matériaux. Une réunion d'expertise sera organisée prochainement afin de déterminer les responsabilités et les modalités de prise en charge des réparations par l'assurance.

En attendant les résultats de ces expertises, la mairie place la sécurité et le bon fonctionnement du parking gratuit au cœur de ses priorités. Selon les conclusions, un rétrofit de l'installation existante ou un démantèlement complet pourra être envisagé. Le chantier sera engagé dans les meilleurs délais.

La mairie remercie les usagers pour leur patience et leur compréhension et s'engage à les tenir informés de l'évolution de la situation.



Surveillance des plages : restons prudents pour un été en toute sécurité !

► À l'approche de la saison estivale, la commune rappelle que trois postes sont en service pour garantir la sécurité des baigneurs. Nos Maîtres-Nageurs Sauveteurs (MNS) sont en place !

Accessibilité : nous avons mis en place sur chaque plage des tapis d'accessibilité pour faciliter les déplacements. Des Tiralos (fauteuils de baignade) sont également disponibles sur chaque plage surveillée pour les personnes à mobilité réduite.

Pour votre sécurité et celle de vos proches, privilégiez

toujours les zones surveillées. Bon été à toutes et à tous !

Plage Sourribes - 06 11 73 97 21

Du 14 au 30 juin : 11h - 18h
Du 1^{er} juillet au 31 août : 11h - 18h30
Du 1^{er} au 14 septembre : 11h - 18h

Plage Agora (centre) - 04 68 80 14 03

Du 31 mai au 30 juin : 11h - 18h
Du 1^{er} juillet au 31 août : 11h - 18h30
Du 1^{er} au 21 septembre : 11h - 18h

Plage du Camping de la Plage - 06 76 38 20 22

Du 1^{er} juillet au 31 août : 11h - 18h30

Fin du réensablement de l'épi nord : la plage du Spot est prête pour l'été !



▲ Bonne nouvelle pour les amoureux de la plage : le réensablement de l'épi nord est désormais terminé ! La célèbre plage côté «Le Spot» retrouve enfin toute sa splendeur, juste à temps pour le début de la saison estivale.

Comme chaque année, ce sont près de 15 000 mètres cubes de sable qui sont déposés le long de notre littoral afin de reconstituer les plages et lutter contre l'érosion causée par les tempêtes et les coups de mer. Une opération essentielle pour la protection de notre côte, mais aussi pour le plaisir des baigneurs et promeneurs.

Cette année, l'épi nord a été la dernière zone à bénéficier de cette opération. Nous avons en effet choisi

d'attendre le plus tard possible avant d'intervenir, afin de limiter les effets des coups de marin, de plus en plus fréquents, et garantir ainsi une plage intacte pour les Sainte-Marinois et les vacanciers.

Le sable utilisé pour ces travaux est soigneusement analysé et contrôlé par des entreprises spécialisées, sous la surveillance de l'État, afin de garantir la sécurité de tous et le respect de l'environnement.

Vous pouvez donc dès à présent profiter pleinement de l'ensemble de notre littoral, que vous soyez amateur de farniente, de baignade ou de longues balades les pieds dans l'eau.

Bel été à tous sur nos plages !

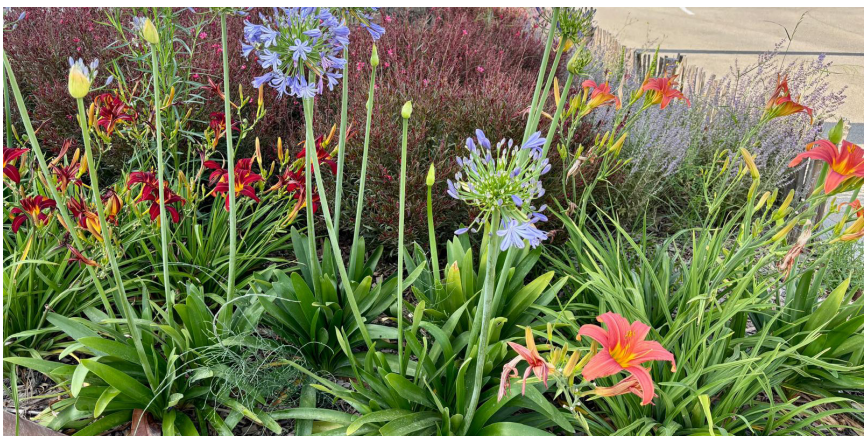


M. le Maire en compagnie d'une partie de l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs

Fleurissement côté village...



... et côté plage.



Nos jardiniers ! Merci Jimmy, Michel, Cyril et Maxime (manquent sur la photo Madjid et Jean-François)

Remise des Permis Piéton aux élèves de CE2 de l'école Jules Ferry

▲ Le 15 mai dernier, les élèves des deux classes de CE2 de l'école Jules Ferry ont reçu leur Permis Piéton, marquant une étape essentielle dans leur apprentissage de la sécurité routière.

Depuis plusieurs années, grâce à l'engagement de Prévention

MAIF et à l'intervention des référents éducation de la gendarmerie de Canet-en-Roussillon, les jeunes Sainte-Marinois sont formés aux règles fondamentales de la circulation piétonne. Pour rendre cet apprentissage ludique et efficace, diverses méthodes

pédagogiques sont utilisées : diaporamas interactifs, livret « Le code du jeune piéton », ateliers pratiques et questionnaires à choix multiples...etc.

La remise des diplômes s'est tenue en présence de la référente scolaire de la gendarmerie, soulignant le

partenariat entre les forces de l'ordre et les jeunes citoyens. Félicitations à tous les élèves pour leur sérieux et leur engagement dans cette démarche citoyenne !



Les classes de CE2 permis en main, et les équipes pédagogiques



Challenge Mini-Toques : deux Sainte-Marinoises récompensées

► Le 4 juin dernier, la salle OMEGA a accueilli, dans une super ambiance, la 19^{ème} cérémonie de remise des prix du challenge culinaire "Les Mini-Toques".

Un concours réservé aux écoliers de CM1/CM2 des 29 communes membres du SYM Perpignan-Méditerranée, avec cette année un ingrédient imposé... la courgette !

Ce sont 8 jeunes chefs en herbe Sainte-Marinois(e)s qui ont relevé le défi, accompagnés par leurs animateurs, soutenus par leurs familles... et ils n'ont pas démerité !

Bravo à Jade, 4^{ème} ex aequo en CM1, et Marylou, grande gagnante en section CM2.

Une belle fierté pour notre commune !



Marylou, 1^{ère} en CM2



Jade, 4^{ème} en CM1

Le projet A.M.E des petits Sainte-Marinois

► Les élèves des deux classes de CE2 de Sainte Marie la Mer ont été labellisés « Aire Marine Educative » (AME), une reconnaissance officielle délivrée par l'Office Français de la Biodiversité et le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion. Ce label récompense leur engagement dans la gestion participative d'une zone littorale située au nord de la commune.

L'Aire Marine Educative est une zone d'expérimentation choisie par les élèves qui en deviennent les « petits gestionnaires ». Ils sont ainsi responsables de la préservation de cet environnement naturel, et décident des activités à y mener. Ce projet unique leur permet d'apprendre concrète-

ment à respecter et à protéger le littoral et le milieu marin.

Sur cette zone AME, les élèves ont choisi de travailler autour de trois thèmes clés : les plantes dunaires, la laisse de mer et la faune marine. Ils ont ainsi exploré, observé et documenté la biodiversité locale sous la conduite de leurs professeurs et de leur animatrice Aloyse.

Le 20 mai dernier, lors d'une présentation officielle sur leur zone AME, les élèves ont partagé leurs découvertes avec les élus du Conseil Municipal, la Directrice du Label Bleu, ainsi que des représentants du Parc Naturel Marin et du Conservatoire du Littoral. Leurs parents étaient également

présents pour encourager leur implication.

Ce projet éducatif ancre la sensibilisation à l'environne-

ment dès le plus jeune âge et valorise l'implication citoyenne des enfants dans la protection de leur littoral.



Représentants, élus et parents écoutent les exposés des élèves

De belles mobilisations solidaires



Générosité pour le Cluedo Géant



Le 5 avril dernier, les familles de Sainte Marie la Mer ont répondu nombreuses à l'invitation du Cluedo Géant organisé par le Conseil Municipal des Enfants (CME), la Junior Association et les Restos du Cœur. Cet événement ludique et convivial a été l'occasion de mêler plaisir et solidarité. En effet, lors des inscriptions, chaque famille participante a offert une denrée alimentaire destinée à soutenir l'association Restos du Cœur, qui vient en aide aux personnes en difficulté.

Les organisateurs tiennent à remercier chaleureusement toutes les familles pour leur présence et leur générosité. Grâce à leur engagement, cette journée a été un succès à la fois dans l'esprit de jeu et dans la solidarité. Bravo à tous pour ce bel élan de partage qui fait honneur à notre commune !

Un après-midi récréatif à Sainte Marie la Mer

Ce samedi 14 juin, la cour de l'école s'est transformée en un véritable terrain de jeux et de découvertes, à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants (CME) et du Conseil d'Enfants Miniature, composé de jeunes élèves de grande section de maternelle. Ensemble, ils ont imaginé et animé une après-midi récréative haute en couleurs, ouverte à toutes les familles. Petits et grands ont pu profiter d'un programme riche et joyeux : une vente d'objets organisée au profit des Restos du Cœur a permis d'allier divertissement et générosité, tandis qu'une buvette bien garnie proposait douceurs sucrées et rafraîchissements. Les stands d'activités manuelles — maquillage et confection de bijoux en perles — ont connu un franc succès, tout

comme l'indémodable pêche aux canards. Les structures gonflables, quant à elles, ont fait le bonheur des plus jeunes, qui s'en sont donné à cœur joie. Le point d'orgue de cette journée a été le spectacle «**Sainte Marie a un incroyable talent**», qui a révélé de belles prestations artistiques. Sur scène, quatre jeunes talents locaux se sont succédés.

- **Mathilde et Alexis**, en ouverture, ont livré un duo de clarinettes harmonieux,
- **Juliette**, à l'alto, a su captiver l'auditoire avec élégance,
- **Diego**, enfin, a impressionné le public par sa voix puissante et émotive.

Une belle après-midi placée sous le signe de la **solidarité**, de la **créativité** et de la **convivialité**!



Nouveaux horaires de la Police Municipale de Sainte Marie la Mer



La Police Municipale adapte ses horaires pour mieux vous servir tout au long de la saison.

Du 15 juin au 15 septembre :
Tous les jours : 07h00 – 02h30

Ces horaires élargis visent à renforcer la sécurité et la tranquillité de tous, notamment en période estivale. N'hésitez pas à contacter la Police Municipale pour toute question ou besoin d'assistance :

04 68 80 13 81



Ramassez les déjections de votre animal
Aidez-nous à préserver notre beau village à la plage

Sport et fierté Sainte-Marinoise



La Marinade 2025 : une course estivale à ne pas manquer

► Depuis l'ouverture des inscriptions le **16 juin**, les passionnés de course à pied se mobilisent déjà en nombre pour **La Marinade 2025**, événement incontournable de l'été à Sainte Marie la Mer. La course se déroulera le **14 août prochain** et proposera deux formats adaptés à tous les niveaux : **un parcours de 10 km** pour les coureurs aguerris et **un parcours de 6 km**.

Ugo, aventurier emblématique de **Koh-Lanta**, a accepté d'être le **parrain officiel** de cette édition 2025. Son esprit sportif et son énergie positive promettent d'inspirer tous les participants.

Moment fort du calendrier estival, **La Marinade** allie défi

sportif, convivialité et esprit de partage. Que vous veniez pour courir, marcher ou simplement encourager, cette journée sera placée sous le signe de l'effort et de la bonne humeur.

N'attendez plus pour vous inscrire, les places sont limitées !



Rugby : la soirée des champions 1979-80

► Ce samedi 28 juin, Sainte Marie la Mer a vibré au rythme du rugby et de la mémoire collective. À l'occasion du 45^e anniversaire du titre de champions de France 4^e série de l'USSM XV, la commune a rendu un hommage chaleureux à ceux qui ont marqué l'histoire sportive locale en remportant la finale face à l'équipe du RC Argentan sur le score de 24 à 16.

Ce moment fort a rassemblé anciens joueurs, familles, élus et passionnés pour célébrer ce fait d'armes qui continue de faire la fierté de tout un village. Pour

cette occasion exceptionnelle, M. le Maire Edmond Jorda, accompagné de la Maire de Bompas Laurence Ausina, de Louis Carles, président de la Salanque Côte Radieuse, et du président de l'association de l'école de rugby Brice Tarragon, ont remis à chaque joueur et membre du staff présent — ainsi qu'aux familles des absents — un mini planxot, symbole d'un passé glorieux et d'un esprit d'équipe toujours vivant.

Michel Prim a pris la parole pour retracer, avec simplicité et précision, l'histoire de cette

équipe et de ce dimanche 8 juin 1980 à Malemort.

Une exposition de photos d'époque, installée sur le grillage du stade, a permis aux visiteurs de revivre ces instants forts en images.

La fête s'est ensuite poursuivie dans la convivialité autour

d'une grillade partagée, avant de se conclure par la retransmission en direct de la finale du Top 14 sur écran géant. Malgré la chaleur caniculaire, les Sainte-Marinois ont répondu présents pour célébrer ce passé rugbystique, mais aussi pour vibrer ensemble au présent !

L'équipe des Champions de France - 4e série - 1979-1980

Christian CONNES - Robert SANCHEZ - Marcel MONTGAILLARD - Jean LATORRE - Michel PRIM - Richard LECOCQ - Yves ROUGÉ - René SOLER
Henri LOZANO - Jean SOURRIBES - Edmond DELONCA - Gabriel MONTAGNE
Jean-Pierre PUIG - Jean-Louis GARRIGUE - Robert FONDVIELLE - Louis LOZANO - Jacques LECOCQ - Alain RIGART - André LANDRI - Henri DELMAU
Roger PRATS - Christian GORGUES - Michel INGLÈS - Michel VILA



Cérémonies, notre devoir de mémoire

La commémoration du 8 mai 1945



La commémoration de l'Appel du 18 juin 1940



Fête Nationale : deux jours de célébrations !

► Dans les rendez-vous incontournables de la saison estivale, la Fête Nationale occupe une place toute particulière. À Sainte Marie la Mer, les 13 et 14 juillet seront l'occasion de célébrer deux événements majeurs de la Révolution Française : la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, symbole du soulèvement populaire, et la Fête de la Fédération de 1790, marquant l'unité nationale et l'adhésion aux valeurs républicaines.

Dimanche 13 juillet

Le Maire, Edmond Jorda, le Conseil Municipal ainsi que le Conseil Municipal des Enfants ont le plaisir de convier les administrés et visiteurs à la cérémonie officielle organisée à l'occasion de la Fête Nationale. Celle-ci se tiendra à partir de 18h sur la place Pierre Roig au village.

La cérémonie sera marquée par les discours officiels, la

remise de récompenses, ainsi qu'un moment solennel : la remise des insignes de l'Ordre National du Mérite à M. le Maire Edmond Jorda, par M. Monsieur Thierry Bonnier, Préfet des Pyrénées-Orientales.

La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur et d'un concert pop-rock animé par le groupe G-63.

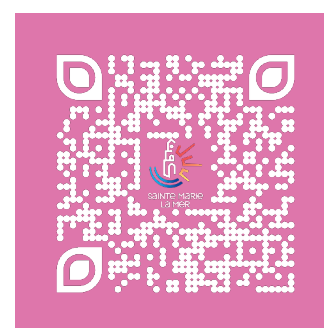
Lundi 14 juillet

Les festivités se poursuivront le lendemain avec une programmation festive à destination de tous les publics.

À 21h, la place Sourribes accueillera un spectacle pour enfants intitulé « Du coup, on vient chez vous », proposé par la compagnie Récré Magic. En parallèle, la place Agora vibrera aux sons d'un bal populaire animé par le trio Copacabanas, également à partir de 21h.

Le traditionnel feu d'artifice sera tiré à partir de 22h25, suivi d'une soirée DiscoBeach sur la plage Laurent Guibert.

Pour connaître l'ensemble des événements prévus durant l'été, les habitants sont invités à scanner le QR Code présent dans cette page.



Fête Nationale

SAINTE MARIE LA MER

DIMANCHE 13 JUILLET

Cérémonie en l'honneur
de la Fête Nationale
À partir de 18h :
Rassemblement Place Pierre ROIG

LUNDI 14 JUILLET

21h : Spectacle pour enfants
Place Sourribes/Bal - Place Agora
22h25 : Feu d'artifice
Disco BeachParty - Plage L.Guibert

Les feux de la Saint-Jean illuminent Sainte Marie la Mer

► Dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 juin, Sainte Marie la Mer a vécu un moment de ferveur et de tradition avec la célébration tant attendue des Feux de la Saint-Jean. Une fête chaleureuse et rassembleuse, fidèle à l'esprit de notre commune.

Mais d'où vient cette fête ? Dans la **culture catalane**, la fête de la Saint-Jean est bien plus qu'un simple événement festif : c'est un **rite populaire ancien**, célébrant le **solstice d'été**, la nuit la plus courte de l'année, symbole de **renouveau, de lumière et de purification**.

Autrefois, les **feux de la Saint-Jean** étaient allumés au sommet des montagnes et dans les villages pour célébrer le soleil à son apogée, marquer la fin d'un cycle et chasser les mauvais esprits. Le feu avait une fonction protectrice, censée apporter chance et santé à ceux qui s'y exposaient ou y jetaient des objets symboliques, comme les **«ramallets»**, ces petits bouquets secs porte-bonheur.

Dans toute la Catalogne — et jusqu'à Sainte Marie la Mer —, la tradition veut que la **Flamme du Canigó** soit transmise de main

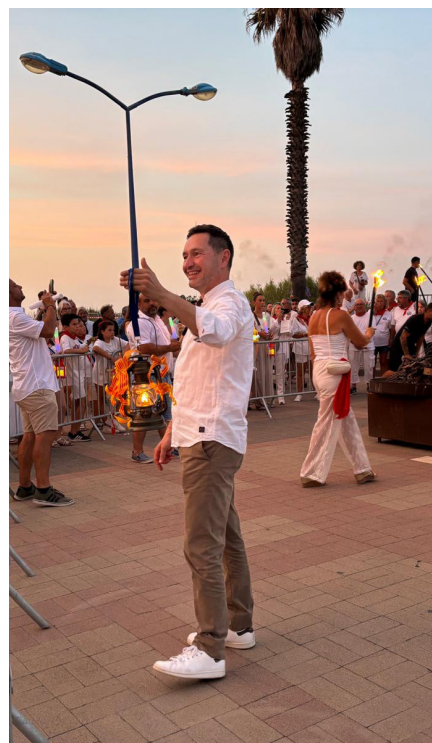
en main à travers les villages catalans, jusqu'aux plaines du Roussillon et à la mer.

Les membres des associations RTIS (représentée par Michel Prim) et ARSM (représentée par Christian Beldio) ont eu l'honneur d'amener la flamme de Perpignan jusqu'à notre village.

La soirée s'est poursuivie avec le repas des associations sur la place Sourribes, moment convivial et festif. Puis, vers 21h, un cortège illuminé a accompagné la flamme jusqu'à la place Agora, où a été allumé le grand bûcher

traditionnel dans lequel chacun a pu y jeter son ramallet.

Le point d'orgue de cette soirée magique fut un magnifique feu d'artifice, salué par des applaudissements émerveillés. Entre flamme sacrée, traditions populaires et chaleur humaine, cette nuit de la Saint-Jean 2025 restera comme un moment fort des animations de l'été, symbole d'unité et de tradition.



Le presbytère sous la révolution ! (suite et fin)



▲ Quelques décennies après les travaux, la révolution éclate, et le 2 novembre 1789 l'Assemblée Nationale décrète "que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte et de l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres."

Sainte Marie la Mer, comme tous les autres villages, subit les temps troubles de la Révolution. Les principaux intéressés par cette situation furent les Élus et surtout le prêtre du village Joseph Garcias. Ce dernier, originaire de St Laurent de Cerdans, arrive à Sainte Marie la Mer le 14 novembre 1781 après avoir exercé son ministère à Argelès-sur-mer. Trois ans après son arrivée, l'église s'écroule. En 1789, la rédaction du cahier de doléances du village a de fortes chances d'avoir été rédigé par J. Garcias qui en a fait un manifeste de revendication du bas-clergé. Le prêtre consacre huit années à réparer l'église et le 14 août 1792, en pleine période de La Terreur, "en présence de la municipalité et de tout le peuple, en ayant été préalablement requis par la municipalité", le curé Garcias procède à la bénédiction de l'église paroissiale et le 26 août 1792 il émigre et reviendra à sa cure de Sainte Marie la Mer en 1801.

Durant le temps de l'émigration de Joseph Garcias, bien des événements ont secoué la vie de notre village : le nom de ce dernier avait été changé sous prétexte de déchristianisation. Sainte Marie la Mer s'était retrouvé "baptisé" Redoute Maritime. Pour nos ancêtres San-

ta Marians, cette appellation française et guerrière avait dû troubler les esprits. Autre nouveauté, le remplacement du calendrier grégorien pour le Républicain.

Mais ce qui a le plus marqué les esprits est l'application du décret du 2 novembre 1789 qui a déclaré les possessions de l'église comme biens nationaux. Ces derniers sont vendus pour résoudre la crise financière qui a causé la Révolution. La notion de bien national va s'étendre aux biens des émigrés et des suspects. Leurs biens seront confisqués à partir du 30 mars 1792 et vendus après le décret du 27 juillet 1792.

Le presbytère qui était l'habitation de Joseph Garcias avait été acquis par Jean Cortala le 8 thermidor de l'an cinq, soit le 26 juillet 1797, "en tant qu'acquisition qu'il a fait de la nation."

Jean Cortala a été Maire de l'an II de la République, soit durant les années 1793-1794. Le curé Garcias est réputé émigré. Son habitation est libre, mais pour la population, cette maison curiale représente symboliquement la chrétienté. Certains auteurs affirment que l'influence du clergé émigré retarde les ventes des biens de l'Église. La population quant à elle éprouve un respect superstitieux pour les biens de l'Église qui sont enveloppés d'une aura sanctifiée.

Les habitants de Sainte Marie la Mer font preuve d'une farouche opposition à la constitution civile du clergé et continuent à entretenir les biens d'Église. Ainsi, sur les charges locales de 1793, on trouve 24 livres dépensées pour l'entretien et la réparation du presbytère.

Jean Cortala se rend donc acquéreur de ce bien, mais cette acquisition a tout d'une protection. En effet, le 13 avril 1804, Cortala vend au curé Garcias le bien qui lui était dévolu par l'acquisition qu'il en fit de la nation.

Dix ans après, le 25 mars 1814, le Maire de l'époque, Pierre Martre, échange un terrain d'une valeur de 4 800 francs contre "une maison presbytérale ou curiale et les dépendances de cette maison" ainsi qu'un jardin d'environ huit ares.

La population de Sainte Marie la Mer semble avoir tiré une leçon de la Révolution. En faisant du presbytère une propriété communale, les Sainte-Marinois seront mieux placés pour défendre un patrimoine multiséculaire. Tout paraissait rentrer dans l'ordre, mais au début des années 1900, les tourments recommencent le 9 décembre 1905 avec la séparation de l'Église et de l'État.

Un des points qui nous intéresse dans cette histoire concerne les biens détenus par l'Église. Ils deviennent propriété de l'État, mais ce dernier se réserve le droit de les confier gratuitement aux représentants des églises en vue de l'exercice du culte.

Le 14 février 1906, le receveur des domaines est devant l'église avec le prêtre et deux membres du Conseil de fabrique. Le curé proteste contre ce qui est considéré comme une spoliation "ces biens sont propriété exclusive de l'Église... Elle seule en a l'administration et elle frappe de ses anathèmes quiconque porte sur eux une main sacrifiée et spoliatrice".

Le presbytère étant propriété communale n'est pas concerné par cette séparation. L'anticipation de l'époque révolutionnaire aurait porté ses fruits. La séparation Église/État est consommée et la vie communale reprend.

Le 14 avril 1907, le Conseil Municipal "considérant que le presbytère avec toutes ses dépendances a été de tout temps laissé gratuitement à la disposition de Mr le curé quoique propriété communale, que ces divers immeubles ont été cédés à la commune

avec la réserve formelle qu'ils serviront de demeures aux desservants, qu'il y a lieu dès lors dans la mesure du possible de se conformer à de telles formalités... Le Conseil Municipal décide de louer pour une durée de 18 ans le presbytère avec sa dépendance à l'abbé Dutres Emile au prix annuel de 96 francs."

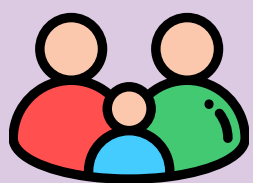
L'histoire pouvait s'arrêter là, et le presbytère rester propriété communale, mais cela ne fût pas le cas. Le presbytère est redevenu une propriété gérée par le diocèse, l'abbé Duran qui prend possession de la cure le 12 octobre 1942 écrit ce qu'on lui avait rapporté, à savoir : "La maison qui sert de presbytère doit un jour revenir à la paroisse. Folie pour le gouvernement lors de la loi de séparation de l'Église et de l'État, elle fut achetée par Jules Pagnon, Maire de Sainte Marie la Mer en 1925, au nom de sa belle-sœur Henriette Vidal, avec l'intention de le restituer à la paroisse de Sainte Marie la Mer. Ce qui fut fait en 1941 où Mr Pagnon restitua le presbytère à la paroisse en faisant don de ces biens à l'association diocésaine.

Pour conclure, cette histoire du presbytère, nous citons quelques lignes d'une demande adressée à l'évêque de Perpignan en mai 1825 : "La population actuelle de Sainte Marie la Mer est de plus de 400 âmes. Elle a une belle maison presbytérale. Les habitants, à l'exception de 3 ou 4 propriétaires, sont pauvres et laborieux... Ils ont attiré beaucoup de persécutions durant la terreur... aucun d'eux ne s'est rendu acquéreur de biens nationaux. Ils n'ont permis à aucun prêtre schismatique de pénétrer dans leur Église." ces quelques lignes définissent le caractère des Sainte-Marinois et la constance des habitants pour sauver les biens que leurs ancêtres avaient offerts à la communauté.

Francis BRUNET

Adjoint délégué à la culture et à l'animation

Publication : Mairie de Sainte Marie la Mer (66470) / Directeur de la publication : Edmond JORDA / Conception, Mise en page : Manon MACH - maonmach.com / Contact : communication@saintemarielamer.com / Rédaction : Nathalie SAGARD / Imprimerie du mas.



État civil

Ils nous ont quittés

- Rose PINEAU le 29 avril à 80 ans,
- Marie VILARDELL le 05 mai à 82 ans,
- Claude CONFORTI le 09 mai à 72 ans,
- Rosalie LEBRIS veuve DUPUIS le 17 mai à 93 ans,
- Jacques GARCIA le 20 mai à 83 ans,
- Luis DIAZ le 28 mai à 70 ans,
- Françoise IBRY le 02 juin à 71 ans,
- Daniel SIMON le 11 juin à 85 ans,

- Florence DELRUE épouse MARTIN le 13 juin à 76 ans.

Liste des naissances

- Gabriella LELARGE BOURJADE le 21 mai chez Kévin LELARGE et Léa BOURJADE,
- Elio ROUSSEL le 03 juin chez Jade ROUSSEL.

Liste des Pacs

- Pauline TYVAERT et Arnaud TORRÈS le 21 mai,
- Coraline BASTIEN et Léonard GRENIER le 12 juin.

Liste des Mariages

- François PACULL et Marie-Andrée ANIÈS le 19 mai,
- Laurent MONTSARRAT et Anaëlle GROMAS le 24 mai,
- Serge COURNEDE et Sylvie BAREA le 24 mai,
- Florian DENIS et Chloé ROMERO le 31 mai,
- Sylviane MENOZZI et Sylvie LANTERNIER le 06 juin,
- Andy KOUDJIK et Amélie PRAVIEUX le 07 juin,
- Camille GADANO et Anthéa MARTIN le 13 juin,

- Valentin FISCHER et Chantal CUADRAS le 14 juin,
- Mélanie GOURHANT et Etienne RUBI le 14 juin,
- Christophe DEGUERVILLE et Corinne CHANAUD le 16 juin,
- Loïc MAGNOUAT et Roxane LANGONNE le 20 juin,
- Xavier MORÉ et Sylvie ESPINOSA le 21 juin,
- Frédéric ABENZA GARCIA et Mélanie LAPEYRE le 21 juin.

Appel à bénévoles



▲ Le déploiement du **dispositif MONALISA** par le CCAS de Sainte Marie la Mer constitue un axe essentiel de la lutte contre l'isolement, que notre Ville a souhaité développer en faveur de ses administrés de plus de 65 ans.

Le principe ? Une équipe de bénévoles est chargée de rendre visite régulièrement à des personnes âgées isolées, d'échanger autour d'un café, de faire quelques pas ou une plus

grande promenade, passer des appels téléphoniques... autant de petits et grands moments qui sont partagés et peuvent contribuer à égayer la vie de nos aînés.

Le CCAS cherche à développer son équipe citoyenne. Vous disposez d'une heure ou deux par semaine ou par mois et vous souhaitez vous impliquer dans une démarche bénévole ?

Contactez-nous !

CCAS 04.30.44.08.61 ou au 06.26.08.39.82

CET ÉTÉ

DONNEZ VOTRE SANG

Prochaines dates à Sainte Marie la Mer

Mardi 15 juillet

Lundi 28 juillet

MAIS PAS À N'IMPORTE QUI...

de 10h00 à 15h00

au complexe Oméga

EFS

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Des donneurs, avec passion.

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.

MAUX DE TÊTE

CRAMPES

NAUSÉES

MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER

DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES

NE PAS BOIRE D'ALCOOL

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15

MAINTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR

MANGER EN QUANTITÉ SUFFISANTE

ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) • meteo.fr • #canicule

Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits. Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

www.saintemarielamer.com

12